
Conclusion et signature de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794)

Claude Duval (de l'Aube), Didier Thirion, Ferdinand Guillemardet, Jacques Antoine Balmain, Claude Blad, Jean-Jacques-Joseph Serres, Louis Legendre (de Paris), Jean-Marie-François Merlino, Jean Guimberteau, Jean-Marie Claude-Alexandre Goujon

Citer ce document / Cite this document :

Duval (de l'Aube) Claude, Thirion Didier, Ferdinand Guillemardet, Balmain Jacques Antoine, Claude Blad, Serres Jean-Jacques-Joseph, Legendre (de Paris) Louis, Merlino Jean-Marie-François, Guimberteau Jean, Goujon Jean-Marie Claude-Alexandre. Conclusion et signature de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 225;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18195_t1_0225_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

et détruisons la nouvelle Carthage. (*Toute l'Assemblée se lève au bruit des applaudissements.*) Je demande l'ordre du jour sur la proposition faite par Audouin et Barère.

PELET : Quand je me suis élevé contre les motions insidieuses, j'ai entendu parler des propositions qui nous sont quelquefois faites à la barre; il n'est point entré dans mon esprit d'attaquer les intentions d'aucun de mes collègues.

Plusieurs membres demandent que la séance soit levée.

L'Assemblée décrète le contraire.

Barère demande la parole.

LEGENDRE, président : Barère, tu as la parole. Je la demande à l'Assemblée pour te répondre.

BARÈRE : J'avais demandé la parole pour savoir si les inculpations faites par mon collègue avaient quelque trait à moi. Il vient d'assurer le contraire; je n'ai rien à dire.

CHAZAL : Je te les applique, moi. Chazal monte à la tribune; il est applaudi.

MÉAULLE : La patrie n'est pour rien là-dedans. Je demande l'ordre du jour.

Quelques voix : Levez la séance!

MASSIEU (151) : Comment, dans des moments semblables, nous allons nous livrer à des dissensions!

LEGENDRE : Il est de l'intérêt de la République de ne pas lever la séance.

RICHARD : Je demande la parole pour une motion d'ordre. La Convention ne doit s'occuper que d'objets utiles au peuple, et je ne vois ici qu'une dispute qui ne peut amener aucun résultat avantageux. On vient de dire qu'il était utile de démasquer les fripons; ce n'est pas ainsi qu'il faut le faire, car nous aurons deux cents discussions de cette nature avant de les démasquer tous. (*Murmures.*) Sans doute il est nécessaire que la Convention connaisse les fripons s'il y en a dans son sein; mais elle a sagement pris des mesures pour s'épargner de longs déchirements; elle a rendu une loi qu'on doit exécuter lorsqu'elle peut recevoir son application. Nous avons déjà entrepris de grands travaux, et le temps que nous avons à y donner ne sera peut-être pas suffisant pour les terminer; il ne faut pas perdre les moments en vain. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour, et qu'on ne s'occupe pas de disputes particulières.

Cette proposition est adoptée (152).

La Convention nationale passe à l'unanimité à l'ordre du jour (153).

La séance est levée à quatre heures et demie (154).

Signé, LEGENDRE, président; MERLINO, GUIMBERTEAU, GOUJON, DUVAL (de l'Aube), THIRION, secrétaires.

En vertu de la loi du 7 floréal, l'an troisième de la République française une et indivisible.

Signé, GUILLEMARDET, BALMAIN, C.A.A. BLAD, J.-J. SERRES, secrétaires (155).

(152) *Moniteur*, XXII, 502-506. *Débats*, n° 782, 763-764 et n° 783, 777-782. Résumés des interventions dans *C. Eg.*, n° 818; *M.U.*, n° 1342; *J. Perlet*, n° 782; *F. de la Républ.*, n° 55; *Mess. Soir*, n° 819; *J. Fr.*, n° 780; *Ann. R. F.*, n° 54; *Gazette Fr.*, n° 1048; *Ann. Patr.*, n° 683.

(153) *P.-V.*, XLIX, 167.

(154) *P.-V.*, XLIX, 167. *Moniteur*, XXII, 506 indique quatre heures.

(155) *P.-V.*, XLIX, 167.

(151) *Débats*, n° 783, 782 attribuent l'intervention à Gossuin.